

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## RÉUNION DU LUNDI 26 MARS 2007 – 18h30

### DOCUMENT A AFFICHER ET A CONSERVER EN MAIRIE

#### Etaient présents

Sous la présidence de Monsieur Alain VASSELLE.

#### Délégués avec voix délibérative :

*Délégués Titulaires :* B. BOULANGER (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; J. LEFEVRE (Bonneuil) ; V. LOISEL (Bonvillers) ; J. COTEL, J. CAUWEL, JL . MIONNET, C. MARCOTTE, R. DUAUT, P. DEFFONTAINES, R. MICHEL (Breteuil) ; T. VANDEPUTTE (Broyes) ; J. FEUILLET (Fléchy) ; R. LEUWERS (Paillart) ; Ph. GUILBERT (Rocquencourt) ; R. LECLAIRE (Tartigny) ; JP. POSTEL (Troussencourt) ; M. VAN ACKER (Vendeuil Caply) ; M. DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; P. TALLON (Bucamps) ; M. LEVIEILLE (Campremy) ; JP. RANDOLET, J.M. DAIX (Hardivillers) ; G. LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; J.F. BOYENVAL (Montreuil/Brèche) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; JP. MATROT (Noyers St Martin) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; G. GHESQUIERE (Quesnel Aubry) ; C. MUYL (Oroër).

*Délégués Suppléants :* LA. DELACHAUSSÉE (Chepoix) ; A. GÉRARD (Mory-Montcrux) ; D. DESLOGES (Noirémont) ; G. HERMAND (St-André-Farivillers)

**Pouvoirs :** F. SENCE à J. COTEL

**Etaient présents sans voix délibérative :** P. BOUTTERIN (Maisoncelle Tuilerie) ; D. DOUAY (Puy-la-Vallée).

**Etaient excusés :** S. DEROGY (Esquennoy) ; F. SENCE, J.L. PHILIPPON (La Hérelle) ; M. GUILLUY (Rouvroy-les-Merles) ; . LE COUTEULX (St André Farivillers)

#### Assistaient également

Monsieur Jean-François VERSCHAE, chargé de mission

Mlles Sandrine COLIN, assistante administrative

Laetitia MAINKA , conseillère assainissement non collectif

Esclarmonde MONTEIL, conservatrice Musée Archéologique

### 1 – Comptes Administratifs 2006

Monsieur VASSELLE présente les Comptes Administratifs 2006 du Budget Principal et des Budgets Annexes (cf documents envoyés avec la convocation).

Résultats 2006	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture
Budget Principal	- 113 117,51 €	751 738,93 €	638 621,42 €
Budget Ordures Ménagères	103 659,22 €	69 654,20 €	172 313,42 €
Budget Parc La Belle Assise	- 704 916,50 €	26 117,91 €	- 678 798,59 € *
Budget BIL	- 62 292,55 €	154 111,57 €	91 819,02 €
Budget SPANC	- 1905,42 €	2 119,69 €	214,27 €
<b>Présentation consolidée</b>	<b>224 169,54 €</b>		

\* Conformément à la circulaire NOR/LBL/0310001C du 3 janvier 2003, l'équilibre du compte administratif doit s'apprécier au niveau du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

Monsieur VASSELLE rappelle que le CA est la photographie d'une situation à un instant T. Le résultat net sur le Budget Principal, compte-tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes, s'élève à environ 952 000 €.

Le déséquilibre sur le Budget Parc est dû au retard pris dans les ventes de terrains.

Monsieur MATROT fait procéder au vote.

Nombre de membres présents : 36

Nombre de membres participant au vote : 35 (Monsieur VASSELLE ayant quitté la salle)

Nombre de suffrages exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

**Les Comptes Administratifs 2006 sont adoptés à l'unanimité**

### 2 – Comptes de Gestion 2006

Les comptes de gestion établis par le Receveur sont conformes aux comptes administratifs.

**Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité, **DECLARE** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2006 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### 3 – Budgets Primitifs 2007

Présentation et mise au vote des Budgets Primitifs 2007 qui reprennent les opérations validées lors du Débat d'Orientation Budgétaire (cf compte-rendu du Conseil Communautaire du 23 Février 2007).

Principe adopté pour les dépenses de Fonctionnement :

Si pas de dépassement en 2005 : réinscription des crédits. Si dépassement justifié : actualisation à la hausse. Quelques actualisations à la baisse.

Distinction Administration Générale / Non Affecté :

Objectifs : Distinguer le coût de l'Administration Générale

Identifier l'excédent du non affecté, lequel comprend la fiscalité et la DGF, qui permet de financer les différents services.

Dépenses nouvelles : poste de technicien sur une année complète, création d'un poste de rédacteur chef, remplacement véhicule.

Musée : Poursuite des projets. Recettes en moins : CNASEA sur poste emploi-jeune.

Tourisme : Augmentation de la subvention accordée à l'OTSI Picardie Verte et ses Vallées (2,15 € → 2,20 € par habitant).

Château de la Butte : réhabilitation en gîte de groupes.

En 2007, inscription des crédits pour une première tranche de maîtrise d'œuvre jusque phase Projet.

Réflexion à mener sur la possibilité de construire une autre salle dans le parc qui pourrait être louée pour diverses occasions d'ordre privé (mariages, séminaires...).

Maison du Serger : reconduction de la convention avec l'Office de Tourisme pour l'accueil et les animations.

Pour 2008, projet d'aménagement du jardin avec le CFPPA d'Airion.

Eau-Assainissement : ne restent inscrites dans le budget principal que 2 opérations blanches pour la CCVBN :

- Mise à enquête publique des zonages d'assainissement pour le compte des communes.

- Schéma d'assainissement des communes de Breteuil et Paillart.

Les autres dépenses liées au SPANC sont transférées dans un budget annexe M49.

Transport : les crédits inscrits correspondent au transport hebdomadaire vers Breteuil.

Monsieur COTEL précise qu'une décision modificative interviendra le cas échéant en cours d'année pour la mise en place d'une expérience de transport à la demande en partenariat avec la Cte de Communes de Picardie Verte dans le cadre du Pays, ce qui permet de réduire le coût à charge de la CCVBN puisque même les territoires ne bénéficiant pas de l'opération participeront au financement du poste de conseiller mobilité.

Contrat Enfance/ Relais Assistantes Maternelles : solde à charge pour la CCVBN : environ 10 000 € par an.

NTIC / Picardie en Ligne : l'opération peut à nouveau bénéficier d'aides du Conseil Régional => solde à charge inférieur à 2006 avec des services supplémentaires offerts à la population grâce à l'embauche d'un deuxième animateur par le SMOP. Monsieur VASSELLE suggère que des créneaux soient réservés aux élus.

Chaussée Brunehaut : inscription d'une première tranche financière en 2007. Deuxième tranche en 2008.

En revanche les travaux seront engagés en une seule fois.

Piscine : Continuité des travaux et frais afférents (honoraires maître d'œuvre, conducteur d'opération, contrôle technique...). Achat de mobilier, matériel fitness, matériel pédagogique, matériel d'entretien...

Souscription de l'emprunt en totalité en 2006 pour préfinancer les subventions.

FISAC / Développement économique : recrutement d'un agent en partenariat avec CCPV et Bresles.

Monsieur VASSELLE rappelle que les crédits inscrits en 2006 sur cette ligne ont servi à financer un poste d'agent de développement chargé de monter le dossier Pôle d'Excellence Rurale. Même si celui-ci n'a pas été retenu, le document pourra être réutilisé dans le cadre d'autres aides nationales ou européennes.

SMOP / Contrat Rural / OPAH : dépenses 2007 et report 2006.

Monsieur COTEL fait part de la déception d'autres structures qui connaissent la même "mésaventure" que le SMOP quant au taux d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Monsieur VASSELLE suggère d'alerter les candidats à la députation sur ce point.

Développement durable : Etude ZDE, Etude méthanisation, panneaux solaires sur les toits des déchetteries, Salon de l'Habitat et des Energies Renouvelables.

Chaufferie Bois : Monsieur MIONNET indique que les résultats de l'étude complémentaire relative à la mise en place d'un réseau de chaleur sont satisfaisants. Avec un taux de subvention à 80%, le retour sur investissement est inférieur à 10 ans.

Parc La Belle Assise : budget qui devrait s'équilibrer avec les ventes de terrain, une dans le cadre du protocole Launet et l'autre à l'entreprise Hygena.

Monsieur VASSELLE rappelle qu'en matière de zones d'activités les délais des procédures administratives peuvent être longs.

Ordures Ménagères

Le Budget tient compte des éléments présentés lors du vote de la redevance en décembre dernier.

BIL : budget équilibré avec les loyers.

Prévoir une étude juridique et financière en vue d'une éventuelle revente aux locataires.

SPANC : budget équilibré avec les redevances et une subvention du budget principal.

Monsieur VASSELLE fait procéder au vote.

Nombre de membres présents : 36

Nombre de membres participant au vote : 36

Nombre de suffrages exprimés : 36

Pour : 36

Contre : 0

**Les Budgets Primitifs 2007 sont adoptés à l'unanimité.**

#### **4 – Fiscalité 2007 / DGF**

##### 4.1 Fiscalité

Dans la continuité des années précédentes, progression de la fiscalité afin de poursuivre le lissage sur plusieurs années de l'augmentation nécessaire au financement des nouveaux projets.

Monsieur VASSELLE propose de faire progresser la fiscalité de façon proportionnelle.

Monsieur COTEL souligne que même si le taux de progression peut paraître important, les taux de fiscalité de la CCVBN sont bas comparés aux autres communautés de communes.

Monsieur VASSELLE fait remarquer que cela est notamment dû à la maîtrise des coût de gestion. Au vu des compétences exercées, la CCVBN compte peu de personnel.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les taux suivants :

TH : 1,08 %    FB : 2,14 %    FNB : 4,09 %    TP : 1,12 %

Taux de la TPZ : 9,19 %

##### 4.2 DGF

Progression de la DGF en 2007.

Monsieur VASSELLE indique que des réunions de travail seront reprogrammées avec les SIVOM concernant les transfert de compétences.

Monsieur CAUWEL souligne que la CCVBN va désormais prendre en charge les frais liés à l'enseignement de la natation pour les primaires. Les communes vont ainsi pouvoir baisser leur fiscalité, ce qui pourra avoir une influence sur la DGF.

Monsieur VASSELLE informe que le SIVOM de Froissy va devoir faire progresser sa fiscalité, notamment pour l'enseignement des langues en primaire.

#### **5 – Subventions 2007**

Cf tableau ci-joint.

→ Association Crescendo (Broyes)

**Le Conseil Communautaire**,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec l'Association Crescendo.

Coût par spectacle : 1 000 €, dans la limite de 5 dans l'année.

→ Théâtre en l'Air

**Le Conseil Communautaire**,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec l'Association Le Théâtre en l'Air.

Coût par spectacle : 800 €, dans la limite de 3 dans l'année.

→ Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

**Le Conseil Communautaire**

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 40 611 € au titre de l'année 2007.

- **DECIDE** de renouveler la convention ayant pour objet de définir les conditions du partenariat passé avec la MLR en matière d'insertion.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer tous documents nécessaires à cet effet (la convention notamment).

#### **6 – Etablissement Public Foncier Local**

Par délibération en date du 19 octobre 2006, le CGO a souhaité la création d'un Etablissement Public Foncier Local (EPFL). Celui-ci a pour but la constitution de réserves foncières et/ou la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Peuvent en être membres les Ctés de Communes compétentes en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), de réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Si la CCVBN souhaite devenir membre de l'EPFL, elle doit modifier ses statuts afin de prendre la compétence "Création et réalisation de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la ZAC de la Belle Assise".

Observation : la CCVBN a utilisé la procédure de ZAC qui est un outil juridique d'urbanisme. Il s'agit donc uniquement de confirmer ce point dans les statuts.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la modification de statuts.

## **7 – SPANC**

### **Le Conseil Communautaire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2321-2 et L.2321-3.

VU le décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **DÉCIDE** d'appliquer les durées d'amortissement suivantes :

Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 ans
Mobilier	2 ans

## **8 – Piscine**

### **8.1 Tarification**

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 9 décembre 2005, le Conseil Communautaire a décidé de confier à la société Vert Marine, sous contrat de régie intéressée, la gestion du centre aquatique Philippe LOISEL.

Conformément à l'article 33 dudit contrat, la Cté de Communes doit délibérer pour fixer les tarifs applicables aux usagers.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les tarifs applicables aux usagers de la piscine tels qu'annexés.

### **8.2 Avenants**

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 22 mai 2006, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer les marchés de travaux relatifs à la construction de la piscine.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré,

- **VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 16 mars 2007.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants suivants :

#### **Lot 8 – Faux plafond - CIP**

Montant marché initial	82 305,97 € HT
Avenant 1 ( modification ossatures)	11 146,25 € HT
Nouveau montant marché	93 452,22 € HT

#### **Lot 17 - VRD - SCREG**

Montant marché initial	197 136,00 € HT
Avenant 1 (dalle poste détente gaz - citerneau AEP - réseau Telecom)	8 504,90 € HT
Nouveau montant marché	205 640,90 € HT

#### **Lot 6 - Métallerie Serrurerie - PMC**

Montant marché initial	69 600,25 € HT
Avenant 1 (caillebotis - portes - châssis - escalier)	8 033,00 € HT
Nouveau montant marché	77 633,25 € HT

#### **Lot 18 - ISS Espaces verts**

Montant marché initial	83 761,93 € HT
Avenant 1 (pare ballons)	10 900,00 € HT
Avenant 2	1 669,00 € HT
Nouveau montant marché	96 330,93 € HT

### **8.3 Subventions**

Monsieur le Président rappelle que le centre nautique a jusqu'alors bénéficié d'aides financières de la Région au titre du FRDL, tant sur les volets territoire qu'inter-territoires.

La politique régionale repose désormais sur les Pays et s'appuie sur deux outils que sont le FRAPP (Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie) et le FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire.).

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré

- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Régional de Picardie au titre du FRAPP 2007 pour la construction du centre nautique (travaux, maîtrise d'œuvre, conduite d'opération, ATMO, OPC, contrôle technique, coordination SPS et divers)

- **SOLLICITE** une dérogation pour la continuité de cette opération.

## **9 – Déchets ménagers**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les états des produits irrécouvrables, établis par Madame la Trésorière de Froissy, en date du 2 mars 2007, d'un montant de 4 178,25 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire** :

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur. Un mandat à l'article 654 sera émis.

## **11 – Relais des Services Publics**

Compte-rendu des réunions organisées par la sous-Préfecture de Clermont en mairies de Breteuil et Froissy.

Breteuil : installation du RSP dans les anciens locaux de la DDE. Pourrait également accueillir la Maison du Département et la MEF.

Froissy : un local est disponible.

Les RSP nécessite l'emploi d'un agent permanent aidé à hauteur de 10 000 € pendant 3 ans.

Des subventions sont possibles pour l'aménagement des locaux.

## **12 – Personnel**

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré,

**VU** l'arrêté du Président du CGFPT de l'Oise n° 2006-ERC-9 fixant la liste des candidats admis à l'examen professionnel de rédacteur chef territorial.

**VU** l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du CGFPT de l'Oise réunie le 19 septembre 2006.

- **CRÉE** un poste de rédacteur-chef territorial.

- **SUPPRIME** le poste de rédacteur territorial créé par délibération en date du 27 novembre 2000.

- **APPROUVE** le tableau des emplois permanents et non permanents tel qu'indiqué en annexe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

- **DECLARE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions relatives à cet effet.

## **13 – Questions diverses**

### **13.1 OSIRIL**

Le Conseil Communautaire donne mandat au Bureau pour négocier la proposition faite par le Centre de Gestion.

### **13.2 Locaux de la CCVBN**

Suite à une question de Monsieur CAUWEL, Monsieur VASSELLE indique que les services de la CCVBN ont commencé à travailler sur les besoins en locaux (environ 500m<sup>2</sup>). Monsieur VASSELLE demande à Monsieur VERSCHAE de se renseigner auprès d'autres Ctés de communes et de se rapprocher de la SA d'HLM de l'Oise pour une première estimation.

Le Conseil Communautaire sera également amené à se prononcer sur le site d'implantation.